

## Communiqué de presse

20 décembre 2010

#### **Proventec Plc**

("Proventec" ou la "Société" ou le "Groupe")

### Résultats préliminaires non audités

Proventec Plc (AIM:PROV, Alternext:ALTPC), fournisseur de services de nettoyage à vapeur sèche et de technologies de revêtements préventifs, annonce aujourd'hui la publication de ses résultats préliminaires non audités pour la période de dix-huit mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 septembre 2010.

### Chiffres financiers

- Le chiffre d'affaires de la période s'établit à 22,6 M£ (contre 15,4 M£ pour la période précédente de 12 mois)
- La marge brute de la période ressort à 8,7 M£ (contre 6,6 M£ pour la période précédente de 12 mois)

### **Faits marquants**

- Proventec Healthcare a remporté d'importants contrats auprès de la Direction des achats du Système national de santé (National Health Service ou NHS) au Royaume-Uni et en Ecosse
- Proventec Industrial a installé un équipement de nettoyage à vapeur sèche sur une ligne de nettoyage automatisé d'un grand fabricant de motos
- Proventec Industrial a achevé l'installation de son premier système de 'nettoyage in situ' sur une ligne d'assemblage pour l'un des leaders mondiaux de l'agroalimentaire
- Achèvement du transfert des activités Osprey et Proventec Healthcare sur la base logistique de Proventec à Redruth, Cornouailles
- La division Osprey a été rebaptisée OspreyFrank, pour illustrer les liens étroits existants entre le Groupe et Franck GmbH en matière de développement et de fabrication

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

• Finalisation d'un règlement amiable (Scheme of Arrangement) ayant pour effet

d'augmenter le fonds de roulement de la Société, de simplifier dans une large

mesure le bilan et de réduire sensiblement la charge de la dette.

L'action Proventec est de nouveau admise à la cotation sur l'AIM

Le bilan pro forma de la page 17 montre ce à quoi le bilan aurait ressemblé après le

règlement amiable (Scheme of Arrangement) si ce dernier avait été approuvé le 30

septembre.

David Chestnutt, directeur général de Proventec, a déclaré :

"Le succès de la restructuration financière récente de Proventec marque la fin d'une

année de turbulences pour le Groupe. La consolidation du bilan et la cession de deux

activités non stratégiques ont considérablement renforcé la position de Proventec, lui

permettant de mieux faire face aux pressions financières liées à la sortie de la récession.

"Au cours de la période, Proventec a remporté d'importants contrats dans les divisions

Santé et Industrie. L'hygiène dans le secteur de l'agro-alimentaire est de toute évidence

un marché en expansion pour les solutions de nettoyage à vapeur sèche. Nous avons par

ailleurs le plaisir d'annoncer notre premier contrat remporté dans l'industrie automobile.

L'ouverture de ces nouveaux marchés est d'autant plus importante pour le Groupe que

l'on assiste à une érosion des investissements dans le secteur de la santé, jusque-là

principal marché de l'entreprise.

"Alors que les conditions d'exploitation actuelles annoncent un très léger redressement

pour 2011, l'adoption du règlement amiable a largement contribué à améliorer les

perspectives pour Proventec. Le Conseil d'administration entend poursuivre ses efforts

pour aider l'entreprise à aller de l'avant, remporter de nouveaux contrats et optimiser la

valeur actionnariale".

Pour plus d'informations :

**Proventec Plc** 

David Chestnutt, Directeur général

dchestnutt@proventecplc.com

Tél.: + 44 (0) 151 706 0626

www.proventecplc.com

# **Seymour Pierce**

Nicola Marrin Tél.: + 44 (0) 20 7107 8000

Financement d'entreprise <u>www.seymourpierce.com</u>

# Demandes presse :

NewCap.

Simon-Laurent Zaks / Pierre Laurent Tel: + 33 1 44 71 98 55

<u>proventec@newcap.fr</u> <u>www.newcap.fr</u>

### **MESSAGE DU PRESIDENT**

Le Conseil d'administration a dû au cours de ces derniers mois relever bien des défis, œuvrant sans relâche à résoudre les problèmes de financement de Proventec et à restructurer la charge de la dette après le retrait du soutien financier du principal actionnaire de la Société.

Suite à la contre-OPA survenue en 2005, InnoConcepts NV est devenu le principal actionnaire avec 36 % environ du capital de la société. InnoConcepts a également reçu des obligations convertibles, assorties d'un taux d'intérêt de 8,5 %, pour un montant de 10,5 M£. Le Conseil d'administration de Proventec a accepté d'autoriser InnoConcepts à vendre lesdites obligations sous réserve de garantie de la dette en dernier ressort par InnoConcepts. Les Obligations ont été cédées à des tiers et la Société a procédé, en 2007, à une nouvelle émission à hauteur de 4 M£, également couverte par la garantie InnoConcepts.

Au début de 2010, le Conseil d'administration a officiellement informé InnoConcepts qu'en l'état de sa trésorerie, la Société ne pourrait pas assurer le paiement des intérêts de l'emprunt obligataire à échéance de juillet 2010. Nous avons dès lors étudié avec nos conseillers les moyens susceptibles de permettre à la Société d'honorer au mieux ses engagements à l'égard des porteurs d'obligations. InnoConcepts ayant donné l'assurance verbale qu'elle soutiendrait la levée de fonds propres, il est apparu à la mi-juin que la Société pourrait disposer de ressources suffisantes moyennant une levée de fonds limitée et de nouveaux emprunts.

Un peu plus tard, la société InnoConcepts informait le Conseil d'administration et Euronext à Amsterdam qu'elle n'entendait pas soutenir la Société et qu'elle invitait les porteurs d'obligations à négocier directement avec le Conseil d'administration de cette dernière afin de parvenir à un règlement concernant la dette sous garantie. Devant l'échec brutal des pourparlers engagés en vue d'obtenir les fonds dont la Société avait besoin, le Conseil d'administration n'avait d'autre alternative que d'informer les marchés britanniques qu'il explorait les différentes options financières possibles et qu'il ne pouvait exclure la mise sous administration judiciaire de la Société. La cotation du titre a été en conséquence suspendue sur l'AIM et l'Alternext le 21 juin 2010.

A compter de la fin juin et avec le concours d'Amsterdams Effectenkantoor, conseillers de la Société aux Pays-Bas, les membres du Conseil d'administration ont travaillé avec le comité représentant les porteurs d'obligations et leurs conseillers à l'élaboration d'un

règlement amiable. Les conséquences de cet accord ont été traitées dans une note jointe

aux états financiers après arrêté du bilan et exposées dans une circulaire envoyée aux

actionnaires le 29 octobre 2010 et adoptée lors de l'Assemblée générale du 23 novembre

2010.

L'adoption du règlement amiable a permis à la Société d'augmenter son fonds de

roulement, de simplifier dans une large mesure son bilan et de réduire sensiblement la

dette. Nous avons également annulé les options de souscription à des actions

préalablement accordées aux Administrateurs et à certains salariés et nous essayons de

parvenir à un arrangement concernant les warrants, qui n'ont à présent aucune valeur

économique et qui avaient été octroyés au moment de la contre-OPA, en vue de leur

rachat.

La conclusion du règlement amiable donne à la Société toutes les chances d'atteindre ses

objectifs ; la restructuration de ses activités permettra en outre à la direction de mieux se

consacrer à son cœur de métier, à savoir les technologies spécialisées de nettoyage à la

vapeur sèche et les solutions d'hygiène.

Suite à la conclusion du règlement amiable, Peter Teerlink a démissionné de ses fonctions

de président du Conseil d'administration qu'il occupait depuis 2005. Ayant pris sa

succession à ce poste, je m'attacherai dans les mois qui viennent à renforcer le Conseil

d'administration.

Soyez assurés que le Conseil d'administration continuera à explorer tous les moyens

possibles pour essayer de construire un avenir conjuguant sécurité et rentabilité pour la

Société.

Michael Hough

Président du Conseil d'administration

17 décembre 2010

### RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Les états financiers couvrent la période de dix-huit mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 septembre 2010. Le bilan arrêté au 30 septembre 2010 ne reflète pas la restructuration à laquelle a abouti le règlement amiable *(Scheme of Arrangement)* approuvé par les deux réunions des détenteurs d'obligations et les actionnaires le 23 novembre 2010. Le règlement a été officiellement homologué par la High Court, Chancery Division, le lundi 6 décembre 2010.

Le Président a expliqué les conséquences pratiques du règlement amiable qui a permis d'assainir la situation financière de la Société et de réduire sensiblement la charge de la dette.

Le bilan pro forma reflète les changements découlant de l'approbation du règlement amiable comme s'il avait été homologué le 30 septembre 2010. Il fait ressortir :

- la modification de la dette obligataire, ramenée de 14 880 210 £ à 7 000 000 £
- la réduction du taux d'intérêt de 8,5 % par an à 4 % et à 3 % pour les emprunts obligataires supplémentaires
- le report de la date de remboursement du 31 décembre 2012 au 30 septembre 2015
- la suppression de la prime de 24,5 % payable au moment du remboursement
- la conversion de la dette obligataire de 7 880 210 £ ainsi que des autres dettes, soit un montant représentant 6 005 000 £, en actions au prix de 57 pence
- la remise de la dette constituée des obligations non remboursées et autres intérêts d'emprunt pour un montant de 1 972 000 £

Grâce à cette restructuration du bilan, le Groupe sera mieux en mesure de faire face aux pressions financières liées à la sortie de la récession. Outre l'assainissement du bilan, le Conseil d'administration a, dans le cadre des efforts de restructuration de l'activité, cédé deux divisions non stratégiques du Groupe.

Magma, filiale spécialisée dans la fourniture de revêtements préventifs, qui avait été rachetée au moment de la contre-OPA en 2005, s'est développée sur un marché de niche. Le Conseil d'administration avait l'intention de la laisser poursuivre son expansion avant de revendre cette activité dans les deux prochaines années, mais comme l'occasion se présentait de la céder à la société qui fabrique les produits Magma, le Conseil d'administration a finalement conclu l'opération juste avant la fin du mois de septembre 2010. Le montant de la transaction était réaliste compte tenu du profil commercial de

Magma et du potentiel de ses produits sachant que l'activité avait toutefois été valorisée à un chiffre nettement supérieur au moment de son acquisition en 2005.

Le Conseil d'administration a également approuvé la cession de la participation de 60 % de la Société dans CryoJet Industrial Services BV. Au moment de l'acquisition de cette participation en septembre 2008, le Conseil d'administration espérait que CryoJet permettrait de créer des synergies avec les autres activités du Groupe et de constituer la base de la division Proventec de nettoyage spécialisé industriel, mais ce projet ne s'est pas réalisé. Devant les nombreux problèmes de gestion et d'exploitation de cette activité, le Conseil d'administration a été amené à revenir sur sa position concernant le potentiel de CryoJet et après plusieurs réunions peu concluantes avec l'équipe de direction initiale, le Conseil d'administration a décidé de limiter les pertes et de vendre la participation détenue par la Société avec une moins-value .

Suite à cette série de cessions et de décisions, le Conseil d'administration a procédé à la restructuration des opérations de Proventec aux Pays-Bas et a considérablement réduit le périmètre d'activité de la Société. Ces mesures de restructuration arrivent quasiment à leur terme et Guido Schoenmakers, directeur des opérations du Groupe qui en a assuré la mise en oeuvre au nom de ce dernier, va quitter la Société au début de l'année prochaine. Nous tenons à lui exprimer toute notre gratitude pour l'action qu'il a menée pour le compte du Groupe au cours des six dernières années et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle carrière.

Au Royaume-Uni, la Société a finalisé le transfert des activités d'Osprey et de Proventec Healthcare sur la base logistique de Redruth, Cornouailles, à partir de laquelle Contico Manufacturing et Spraychem opèrent.

Les activités d'Osprey vont être rebaptisées OspreyFrank pour refléter les liens étroits en matière de développement et de fabrication, qui unissent la Société à Frank GmbH, filiale basée en Allemagne.

Les résultats de la Société au cours des dix-huit derniers mois ont été affectés par plusieurs facteurs, internes et externes. Les conditions commerciales restent difficiles mais, à en juger par certains signes observés en cette fin d'année, les marchés sur lesquels la Société opère semblent être en train de se redresser.

Les ventes de produits d'entretien ont été quasiment étales et les marges difficiles à conserver. Une situation imputable à un marché national très compétitif et à la faiblesse du

sterling face au dollar américain et à l'euro, monnaies d'achat de la plupart des produits Proventec.

Au cours de la période couverte par ces états financiers, Proventec Healthcare a réussi à remporter d'importants contrats auprès de la Direction des achats du Système national de santé (*National Health Service* ou NHS) au Royaume-Uni et en Ecosse. Ces deux contrats n'ont pas encore atteint leur plein potentiel commercial mais ils témoignent d'ores et déjà de l'aptitude du Groupe à répondre aux besoins de ce secteur particulièrement exigeant.

Les ventes de matériel par la division OspreyFrank du Groupe ont pâti du ralentissement des investissements dans l'industrie européenne. La Société en a profité pour améliorer le développement de sa gamme de solution à vapeur sèche mais le retournement attendu du marché a tardé à se concrétiser. Cette situation s'explique non seulement par la conjoncture économique générale mais aussi par le retard de publication des résultats des essais du matériel Proventec, réalisés au Durham & Darlington Trust avec le soutien du NHS, qui ont commencé en octobre 2009 et qui se sont achevés en février 2010.

Le Conseil d'administration a bien compris que la publication du rapport avait été différée, ainsi que celle de plusieurs autres concernant des initiatives du NHS en raison de décisions politiques propres à ce dernier. Sans avoir vu le compte rendu des essais, le Conseil d'administration a de bonnes raisons de penser qu'il va certainement entériner l'efficacité et l'utilisation de la vapeur sèche comme solution de nettoyage des surfaces en contact avec les malades. Proventec sait d'ores et déjà qu'un nettoyage régulier à la vapeur sèche permet de lutter contre la dissémination des bactéries, entraînant une hygiène plus stricte dans l'environnement hospitalier, et qu'il pourrait constituer un outil efficace face aux maladies nosocomiales.

En attendant de pouvoir faire son entrée dans le secteur de la santé, OspreyFrank a développé des solutions industrielles de nettoyage à la vapeur sèche destinées au secteur de l'agro-alimentaire dont les normes d'hygiène et d'entretien sont très élevées.

La Société a achevé l'installation de son premier système de 'nettoyage in situ' sur une ligne d'assemblage de l'un des leaders mondiaux de l'agro-alimentaire. Compte tenu du succès de l'installation et de la mise en service du système, le Conseil d'administration table sur la conclusion d'autres contrats avec ce même client mais aussi dans le secteur en général.

En collaboration avec OspreyFrance, partenaire de Proventec, la Société a également travaillé avec un grand constructeur de robotique qui a installé le matériel de nettoyage à

vapeur sèche de Proventec sur une ligne automatisée pour un grand fabricant de motocyclettes. La surface en acier devant être peinte doit être préparée conformément aux normes de propreté les plus rigoureuses; comme les solvants sont désormais interdits dans l'environnement industriel, la vapeur sèche apporte une solution au problème.

On le voit, la production de vapeur sèche est promise à un bel avenir comme solution de nettoyage générale ou spécialisée, mais sans bénéficier encore d'une reconnaissance universelle. Je me félicite néanmoins que des sociétés de l'agro-alimentaire de plus en plus nombreuses envisagent à présent la vapeur sèche comme solution possible pour répondre aux exigences des nouvelles installations industrielles en matière d'hygiène.

La suppression des chiffres relatifs aux activités interrompues et la modification consécutive de la marge brute rendent plus difficile la comparaison d'une période à l'autre.

En incluant les chiffres relatifs aux activités interrompues, le chiffre d'affaires et la marge brute pour les deux périodes s'établissent comme suit :

	18 mois	Période antérieure de 12
	(milliers de £)	mois
		(milliers de £)
Chiffre d'affaires	22 622	15 390
Marge brute	8 773	6 617

Il en ressort, sur la base d'un calcul proportionnel, une baisse de 3 % du chiffre d'affaires et de 17 % de la marge brute, due à des conditions d'exploitation toujours difficiles.

Les états financiers incluent également une provision au titre des intérêts versés et à échoir de 2,36 M£. L'adoption du règlement amiable va engendrer une reprise de provision pour intérêts à échoir dans les prochains états financiers, à concurrence des montants dont la remise a été accordée, soit 1,7 M£ environ au 30 septembre 2010.

Suite à la restructuration du Groupe, il reste à procéder à d'autres dépréciations importantes de ces actifs ainsi que des investissements acquis lors de la contre-OPA de 2005. Avec le recul et dans le contexte d'une économie de sortie de crise, il nous semble opportun de procéder à la dépréciation et à l'amortissement de ces coûts ainsi que du goodwill en découlant. C'est là un procédé entièrement conforme aux IFRS (*International Financial Reporting Statements*) qui reflète la valeur attribuée au rééchelonnement de notre dette à long terme et à court terme, comme indiqué dans le règlement amiable.

**Perspectives** 

Alors que les conditions d'exploitation actuelles annoncent un très léger redressement

pour 2011, l'adoption du règlement amiable a largement contribué à améliorer les

perspectives pour Proventec. Le Conseil d'administration entend poursuivre ses efforts

dans l'intérêt de tous les actionnaires.

Je tiens à remercier Peter Teerlink, qui a démissionné de ses fonctions de président du

Conseil d'administration avec effet à la date d'adoption du règlement amiable. Peter

Teerling a, à ce poste qu'il occupait depuis la contre-OPA du Groupe en 2005, dignement

servi les intérêts de l'entreprise. Il avait des liens étroits avec InnoConcepts, notre ancien

actionnaire principal, une relation qui s'est avérée constructive pour les deux groupes

jusqu'au changement de contrôle d'InnoConcepts à la fin 2009. Je lui souhaite plein

succès pour la poursuite de sa carrière.

Enfin, je voulais aussi exprimer toute ma reconnaissance aux membres du Conseil, à nos

confrères et aux membres du cabinet d'avocats, Pinsent Masons, pour leur aide précieuse

dans cette étape de notre histoire particulièrement délicate mais aussi enrichissante.

**David Chestnutt** 

Directeur général

17 décembre 2010

# BILAN CONSOLIDÉ NON AUDITE AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Non audité 2010	31 mars 2009
	(milliers de £)	(milliers de £)
Actif		
Actif non circulant Immobilisations corporelles	497	906
Goodwill	5 985	27 125
Autres immobilisations incorporelles	541	4 949
Actifs financiers disponibles à la vente	-	12
Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	17	8
	7 040	33 000
Actif circulant		
Stocks	3 077	2 848
Comptes clients	3 638	4 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	678	1 095
	7 393	8 092
Total actif	14 433	41 092
Total actii	14 433	41 032
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société mère		
Capital	1 543	1 242
Autres réserves Bénéfices non distribués	11 612 (25 831)	12 297 3 444
Deficition distributes	(23 031)	<b>5</b>
	(12 676)	16 983
Intérêts minoritaires	(31)	252
Total fonds propres	(12 707)	17 235
B		
Passif non courant Dettes à long terme	14 633	14 260
Impôts différés	70	-
Total passif non courant	14 703	14 260
Passif courant		
Dettes fournisseurs	7 422 5 015	6 798 2 700
Fraction à court terme de la dette à long terme Charge d'impôt courant	5 015 -	2 799 -
Total passif courant	12 437	9 597
Total passif	27 140	23 857
Total passif et capitaux propres	14 433	41 092

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ NON AUDITÉ POUR LA PÉRIODE CLOSE AU 30 SEPTEMBRE 2010

Activités poursuivies	Période close au 30 septembre 2010 (non audité) (milliers de £)	Exercice clos au 31 mars 2009 (milliers de £)
Chiffre d'affaires Coût des marchandises vendues	19 741 (12 829)	14 694 (8 394)
Marge brute	6 912	6 300
Frais administratifs récurrents Dépréciation du goodwill Dépréciation des investissements Dépréciation des actifs incorporels Dépréciation des comptes clients	(10 379) (13 706) - (2 842) (505)	(6 660) (16 000) (3 260) - (7 458)
Total frais administratifs	(27 432)	(33 378)
Résultat d'exploitation	(20 520)	(27 078)
Charges financières Sociétés mises en équivalence	(2 370)	(1 508)
	(54)	28
Résultat avant impôt Produit (Charge) d'impôt	(22 944) (96)	(28 558) 748
Résultat des activités poursuivies Résultat des activités	(23 040)	(27 810)
abandonnées	(6 413)	(90)
Résultat de la période	(29 453) ======	(27 900)
Revenant aux :- Actionnaires de la société mère Aux intérêts minoritaires	(29 360) (93)	(27 853) (47)
	(29 453)	(27 900)
Résultat par action (en pence)		
Des activités poursuivies		
de base dilué	(155,7) (155,7)	(226,7) (226,7)
Des activités poursuivies et abandonnées		
de base dilué	(199,2) (199,2)	(227,4) (227,4)

# ETAT CONSOLIDE NON AUDITE DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE CLOSE AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Période close au 30 septembre 2010 (milliers de £)	Exercice clos au 31 mars 2009 (milliers de £)
(Perte) de la période au titre des activités poursuivies	(23 040)	(27 810)
Ecarts de change nets	(1 699)	5 764
Bénéfice/(perte) de la période au titre des activités abandonnées	158	(90)
Perte comptabilisée sur cession d'activités abandonnées	(6 571)	-
Total des produits/(charges) de la période	(31 152)	(22 136)
Total des produits / (charges) revenant aux :-		
Actionnaires de la société mère	(31 059)	(22 089)
Intérêts minoritaires	(93)	(47)
	(31 152)	(22 136)

# ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES POUR LA PÉRIODE CLOSE AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Capital (milliers	Prime d'émiss.	Options d'achat d'actions	Bénéf. non distrib.	Réserve de change	Warrants	Intérêts minorit.	Total
	de £)	(milliers de £)	(milliers de £)	(milliers de £)	(milliers de £)	(milliers de £)	(milliers de £)	(milliers de £)
Au 1 <sup>er</sup> avril 2009	1 242	155	85	3 444	10 586	1 471	252	17 235
Résultat global Perte de la période Autre résultat global Ecart de change latent	-	-	-	(29 360)	- (1 699)	-	(93)	(29 453) (1 699)
Total résultat global	-	-	-	(29 360)	(1 699)	-	(93)	(31 152)
Emission d'actions Annulation d'options sur cession	301	1 099	(85)	- 85	- -	- -	- - (190)	1 400 - (190)
Variations au cours de la période	301	1 099	(85)	(29 275)	(1 699)	-	(283)	(29 942)
Au 30 septembre 2010	1 543	1 254	-	(25 831)	8 887	1 471	(31)	12 707
Pour l'exercice clos le 31 mars 2009								
Au 1 <sup>er</sup> avril 2008	12 170	21 107	58	(855)	4 822	1 471	32	38 805
Résultat global Perte de l'exercice Autre résultat global	-	-	-	(27 853)	-	-	(47)	(27 900)
Ecart de change latent		-	-	-	5 764	-	-	5 764
Total résultat global	-	-	-	(27 853)	5 764	-	(47)	(22 136)
Emission d'actions Emission d'options	248	24	- 27	-	-	-	-	272 27
Réduction du capital Annulation de primes	(11 176)	-	-	11 176	-	-	-	-
d'émission sur acquisition	-	(20 976)	-	20 976 -	-	-	- 267	- 267
Variations au cours de l'exercice	(10 928)	(20 952)	27	4 299	5 764	-	220	(21 570)
Au 31 mars 2009	1 242	155	85	3 444	10 586	1 471	252	17 235

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (NON AUDITE) POUR LA PÉRIODE CLOSE AU 30 SEPTEMBRE 2010

	Période close au 30 septembre 2010 (non audité) (milliers de £)	Exercice clos le 31 mars 2009 (milliers de £)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation Flux de trésorerie générés par les activités poursuivies Intérêts reçus Intérêts versés Impôts reçus	(2 717) 15 (1 278) 1	348 121 (1 442) 9
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation poursuivies	(3 979)	(964)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (activités poursuivies)		
Acquisition de filiales (net de la trésorerie acquise) Augmentation des investissements Produit de cession des immobilisations corporelles Produit de cession des actifs financiers disponibles à la	(51) - 50	(1 112) (6) -
vente Achat d'immobilisations corporelles Achat d'immobilisations incorporelles	(176) (44)	(293) (81)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(221)	(1 492)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (activités poursuivies)		
(Remboursement)/produits de nouveaux prêts Produit d'émission de titres participatifs Paiements au titre des contrats de crédit-bail Coûts d'émission de titres participatifs	2 451 1 504 (87) (104)	(712) 272 (54)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 764	(494)
Flux de trésorerie nets provenant des activités abandonnées	19	3
Variation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(417)	(2 947)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 095	4 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	678	1 095

Les informations financières contenues dans le présent communiqué sur les résultats préliminaires n'ont pas été auditées et ne sauraient constituer des états financiers réglementaires au sens de la section 434 de la Loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006), telle que modifiée. Les états financiers du Groupe pour 2010 seront déposés au Registre des sociétés en temps voulu. Le Conseil d'administration a approuvé les présentes informations financières le 17 décembre 2010. Les états financiers réglementaires pour l'exercice clos le 31 mars 2009, qui ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales et aux Normes internationales d'information financière (collectivement les «normes IFRS ») ainsi qu'aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee), adoptées par l'UE, ont été déposés auprès du Registre des sociétés. Le rapport des commissaires aux comptes y afférent était sans réserve et ne comportait pas de déclaration au sens de la section 498 (2) ou (3) du Companies Act 2006.

### **METHODES COMPTABLES**

Nous présentons ci-après les principales méthodes comptables adoptées lors de la préparation des présents états financiers. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été régulièrement appliquées à toutes les périodes.

### Règles de préparation

Les présents états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), y compris aux normes nouvelles ou modifiées suivantes, adoptées pour la première fois. Cette adoption n'a pas eu d'incidence majeure sur les états financiers.

- IFRS 8 « Segments opérationnels »
- IAS 1 (libellé révisé) « Présentation des états financiers »
- IAS 1 et IAS 32 (libellé modifié) « Présentation des états financiers et des instruments financiers »
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »
- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

## IFRS publiées mais pas encore appliquées

Les normes et interprétations ci-après ont été publiées et mises à disposition en vue d'une application prochaine ; elles n'ont cependant pas été appliquées par le Groupe dans les présents états financiers. Le Groupe entend les appliquer dès leur entrée en vigueur :

- IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »
- IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »
- IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »
- FRC « Code britannique de gouvernance d'entreprise »

L'adoption de ces normes ou interprétations ne devrait pas avoir d'impact notable sur les états financiers.

# BILAN CONSOLIDÉ PROFORMA (NON AUDITE) FAISANT RESSORTIR L'IMPACT DU REGLEMENT AMIABLE COMME S'IL AVAIT ETE ADOPTE LE 30 SEPTEMBRE 2010

Actif	Pro forma 1010 Non audité (milliers de £)	Réel 2010 Non audité (milliers de £)
Actif non circulant		
Immobilisations corporelles	497	497
Goodwill	5 985	5 985
Autres immobilisations incorporelles	541	541
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	17	17
	7 040	7 040
Actif circulant		
Stocks	3 077	3 077
Comptes clients	3 638	3 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 678	678
·		
	8 393	7 393
Total actif	15 433	14 433
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société mère		
Capital	3 979	1 543
Autres réserves	23 062	11 612
Bénéfices non distribués	(24 522)	(25 831)
	2 519	(12 676)
Intérêts minoritaires	(31)	(31)
Total Fonds propres	2 488	(12 707)
Passif non courant		
Dettes à long terme	7 292	14 633
Impôts différés	70	70
Total passif non courant	7 362	14 703
Passif courant		
Dettes fournisseurs	5 573	7 422
Fraction à court terme de dettes à long terme Charge d'impôt courant	10 -	5 015 -
Total passif courant	5 583	12 437
Total passif	12 945	27 140
Total passif et capitaux propres	15 433	14 433